

Normes d'agrément des programmes de domaine de compétence ciblée en rétine

Date de publication : le 3 mai 2021

INTRODUCTION

Les *Normes d'agrément des programmes de domaine de compétence ciblée (DCC) en rétine* sont un ensemble de normes nationales mises à jour par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada aux fins d'évaluation et d'agrément des programmes de DCC dans cette discipline. Elles visent à fournir une interprétation des *Normes générales d'agrément des programmes de domaines de compétence ciblée* qui ont trait à l'agrément des programmes de DCC en rétine, et à offrir à ces programmes le soutien nécessaire pour bien préparer les stagiaires de DCC à répondre aux besoins de la population qu'ils serviront, au terme de leur formation.

Les normes comprennent les exigences relatives aux programmes de DCC et aux milieux de formation, et ont été rédigées en fonction d'un cadre d'organisation des normes afin de préciser les attentes, tout en allouant la souplesse nécessaire pour faire place à l'innovation.

Ce document complète l'information contenue dans les *Normes générales d'agrément des programmes de domaines de compétence ciblée* et les documents propres à la rétine. Si les indicateurs figurant dans les *Normes générales d'agrément des programmes de domaines de compétence ciblée* ont été modifiés dans le présent document pour refléter une attente particulière à la discipline, c'est l'indicateur du présent document qui prévaut.

NORMES

DOMAINE : ORGANISATION DU PROGRAMME

Le domaine de *l'organisation du programme* comprend les normes axées sur les aspects organisationnels et fonctionnels qui soutiennent le programme de DCC et lui fournissent une structure afin qu'il satisfasse aux normes d'agrément générales et propres à la discipline des programmes de DCC.

NORME 1 : La structure organisationnelle, ainsi que les dirigeants et le personnel administratif en place sont appropriés pour apporter un soutien efficace au programme de DCC, aux enseignants et aux stagiaires.

Voir la norme 1 et ses différentes composantes des *Normes générales d'agrément des programmes de domaines de compétence ciblée*.

DOMAINE : PROGRAMME ÉDUCATIF

Le domaine du *programme éducatif* comprend les normes axées sur la planification, la conception et la prestation du programme de DCC visant pour résultat global d'assurer que ce programme prépare les stagiaires à devenir des médecins compétents capables d'entreprendre la pratique autonome.

NORME 2 : Les stagiaires sont préparés à la pratique autonome dans la discipline de DCC.

Voir la norme 2 et ses différentes composantes des *Normes générales d'agrément des programmes de domaines de compétence ciblée*, ainsi que les indicateurs détaillés ci-dessous.

Élément 2.2 : Un système d'évaluation des stagiaires structuré et efficace est en place.

Exigence(s)	Indicateur(s)
2.2.1 : Le programme de DCC est doté d'un système d'évaluation planifié, défini et implanté.	2.2.1.4 : Le processus d'évaluation au sein du programme respecte les exigences établies pour le <i>Portfolio de compétences pour le diplôme en rétine</i> . 2.2.1.5 : Le système d'évaluation comprend une revue périodique du journal de bord des interventions et du portfolio du stagiaire de DCC.
2.2.2 : Un mécanisme est en place pour permettre aux stagiaires de discuter régulièrement de leur	2.2.2.7 : Le directeur de DCC rencontre le stagiaire au moins tous les trois mois pour passer en revue le journal de bord des interventions et le portfolio.

rendement, de même que d'obtenir un soutien en temps opportun s'ils n'ont pas acquis les compétences requises, tel qu'attendu.

DOMAINE : RESSOURCES

Le domaine des *ressources* comprend les normes axées sur l'accessibilité à des ressources cliniques, physiques, techniques, financières et humaines suffisantes pour la prestation du programme éducatif en vue, ultimement, d'assurer que les résidents sont prêts pour la pratique autonome.

NORME 3 : Le programme de DCC dispose de ressources suffisantes pour sa gestion et la prestation de la formation.

Voir la norme 3 et ses différentes composantes des *Normes générales d'agrément des programmes de domaines de compétence ciblée*, ainsi que les indicateurs détaillés ci-dessous.

Élément 3.1 : Le programme de DCC dispose des ressources cliniques, physiques, techniques et financières nécessaires pour offrir à tous les stagiaires les expériences éducatives nécessaires à l'acquisition de toutes les compétences.

Exigence(s)	Indicateur(s)
3.1.1 : La population de patients permet aux stagiaires d'acquérir les compétences requises.	3.1.1.2 [modifié] : Le programme de DCC donne accès au volume et à la diversité de patients appropriés pour le domaine de la rétine, y compris l'éventail complet des maladies, de gravité variable, touchant le segment postérieur de l'oeil.
3.1.2 : Les services et installations cliniques et de consultation sont structurés et adéquats pour permettre aux stagiaires d'acquérir les compétences requises.	3.1.2.5 : Le programme de DCC a accès à des installations cliniques, d'hospitalisation et d'urgence pour l'évaluation et la prise en charge des patients atteints d'une maladie du segment postérieur de l'oeil. 3.1.2.6 : Le programme de DCC a accès à la technologie d'imagerie du segment postérieur, y compris la tomographie par cohérence optique (OCT); l'angiographie à la fluorescéine, au vert d'indocyanine et par tomographie par cohérence optique; l'autofluorescence du fond d'oeil; l'examen du champ visuel; et l'échographie oculaire. 3.1.2.7 : Le programme de DCC a accès à une salle d'opération dotée de tout l'équipement requis pour les interventions du segment postérieur de l'oeil.
3.1.3 : Le programme de DCC dispose des ressources financières, physiques et techniques nécessaires.	3.1.3.5 [exemplaire] : Le programme de DCC a accès à des ressources pour offrir des expériences d'apprentissage par simulation.

3.1.4 : Une liaison appropriée est établie avec d'autres programmes et services d'enseignement pour permettre aux stagiaires de vivre des expériences qui couvrent l'ensemble de la discipline.

3.1.4.2 : Le programme de DCC a accès aux services suivants : anesthésiologie, dermatologie, endocrinologie, génétique, médecine interne, imagerie médicale, oncologie médicale, médecine néonatale et périnatale, neurologie, ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale, pathologie, pédiatrie, chirurgie plastique, radio-oncologie et rhumatologie.

Élément 3.2 : Le programme de DCC dispose des ressources humaines appropriées pour offrir les expériences éducatives requises à tous les stagiaires.

Exigence(s)	Indicateur(s)
3.2.1 : Les enseignants peuvent mettre en place le programme d'études, superviser et évaluer les stagiaires, contribuer au programme et donner l'exemple d'une pratique efficace.	3.2.1.1 [modifié] : Le nombre d'enseignants ayant les qualifications, les compétences et les champs de pratique appropriés est suffisant pour couvrir l'ensemble de la discipline, dont l'enseignement clinique et universitaire requis, qui comprend l'enseignement des sciences fondamentales et cliniques liées à la rétine, la recherche, l'évaluation des stagiaires et la rétroaction qui leur est transmise. 3.2.1.2 [modifié] : Le nombre d'enseignants ayant les qualifications, les compétences et les champs de pratique appropriés est suffisant pour superviser les stagiaires à tous les niveaux, dans tous les aspects du domaine de la rétine et dans tous les environnements d'apprentissage, y compris lorsqu'ils sont de garde. 3.2.1.4 : Le directeur de DCC est titulaire du certificat du Collège royal en ophtalmologie ou l'équivalent, est membre de la Société canadienne de la rétine et exerce depuis au moins un an. 3.2.1.5 : Le programme de DCC compte au moins trois enseignants possédant des compétences en chirurgie rétinienne et faisant partie de la Société canadienne de la rétine.

DOMAINE : APPRENANTS, ENSEIGNANTS ET PERSONNEL ADMINISTRATIF

Le domaine des *apprenants*, des *enseignants* et du *personnel administratif* comporte des normes axées sur la sécurité, le bien-être et le soutien aux apprenants et aux enseignants.

NORME 4 : L'environnement d'apprentissage favorise la sécurité et le bien-être.

Voir la norme 4 et ses différentes composantes des *Normes générales d'agrément des programmes de domaines de compétence ciblée*, ainsi que les indicateurs ci-dessous.

Élément 4.1 : La sécurité et le bien-être des patients et des stagiaires sont mis de l'avant.

Exigence(s)	Indicateur(s)
--------------------	----------------------

4.1.2 : La formation de DCC se déroule dans un environnement d'apprentissage sécuritaire.

4.1.2.6 : L'équipement de protection contre le laser et les installations sont utilisés adéquatement pour assurer la sécurité de l'opérateur, du personnel et des patients.

NORME 5 : Les stagiaires sont traités équitablement tout au long de leur progression dans le programme de DCC.

Voir la norme 5 et ses différentes composantes des *Normes générales d'agrément des programmes de domaines de compétence ciblée*.

NORME 6 : Les enseignants dispensent et appuient tous les aspects du programme de DCC.

Voir la norme 6 et ses différentes composantes des *Normes générales d'agrément des programmes de domaines de compétence ciblée*.

DOMAINE : AMÉLIORATION CONTINUE

Le domaine de l'*amélioration continue* comprend les normes axées sur la garantie d'une approche systématique à l'évaluation et à l'amélioration du programme de DCC.

NORME 7 : Une amélioration continue des expériences éducatives est assurée afin d'enrichir le programme de DCC et de faire en sorte que les stagiaires soient prêts à passer à la pratique autonome dans la discipline.

Voir la norme 7 et ses différentes composantes des *Normes générales d'agrément des programmes de domaines de compétence ciblée*.

Rédigé – Groupe de travail sur le DCC en rétinie; Bureau de l'éducation spécialisée – novembre 2020
Approuvé – Comité d'examen des normes de formation spécialisée – décembre 2020